



Direction de l'instruction publique et de la culture  
Office des écoles moyennes et de la formation professionnelle  
Section des écoles moyennes

Kasernenstrasse 27  
Case postale  
3013 Berne  
+41 31 633 87 00  
mba@be.ch  
www.bkd.be.ch

## **Directives relatives au stage pédagogique préparatoire en vue de la maturité spécialisée orientation Pédagogie**

Les présentes directives servent à informer toutes les personnes concernées par le stage pédagogique préparatoire. Il est recommandé que l'enseignant ou l'enseignante responsable du stage et le ou la stagiaire en discutent avant le début du stage.

### **1 Bases**

Pour obtenir la maturité spécialisée, les étudiants et étudiantes doivent :

- approfondir la matière apprise lors d'un stage spécifique à un domaine professionnel (Santé, Travail social) ou d'un stage préparatoire dans le domaine pédagogique ;
- effectuer un semestre d'études supplémentaire afin d'élargir leurs compétences en culture générale dans le domaine professionnel Pédagogie en mettant l'accent sur l'apprentissage autonome et responsable ;
- rédiger un travail de maturité spécialisée.

### **2 Durée et moment de réalisation du stage préparatoire, degré d'occupation**

Le stage préparatoire dans une école dure quatre semaines pour les titulaires d'un certificat d'école de culture générale dans le domaine professionnel Travail social et Pédagogie et six semaines pour les titulaires d'un certificat d'école de culture générale dans le domaine professionnel Santé. Il débute à la rentrée scolaire. Le degré d'occupation des stagiaires s'élève à 80 à 100 pour cent d'un engagement ordinaire.

### **3 Organisation**

Les candidats et candidates recherchent une place de stage avec l'aide de leur école. Ils ont aussi la possibilité d'effectuer le stage préparatoire dans une école germanophone du canton de Berne. L'école du candidat ou de la candidate approuve la place de stage. Au début du stage préparatoire, l'enseignant ou l'enseignante responsable du stage et le ou la stagiaire signent une convention qui règle les attentes et les obligations des deux parties. Les stagiaires absents pour cause de maladie doivent fournir un certificat médical.

### **4 Objectifs**

Le stage préparatoire permet aux stagiaires de se faire une idée précise du quotidien scolaire et de réaliser de premières expériences concrètes dans l'encadrement des élèves et l'enseignement. Il contribue au développement personnel des stagiaires et favorise l'approfondissement de leurs

compétences sociales. Les stagiaires se familiarisent en particulier avec les processus de communication et d'interaction dans le cadre de l'enseignement et apprennent à gérer la distance ou la proximité avec les élèves en fonction des situations et des rôles de chacun. Outre l'enseignement, les stagiaires découvrent les diverses autres tâches incombant aux enseignants et enseignantes. Ainsi, le stage préparatoire leur permet de se faire une idée précise de la profession et aiguise leur sens de l'autocritique.

Lors du stage préparatoire, les stagiaires assument un rôle actif et réalisent des expériences touchant au large éventail des tâches qui incombent à un enseignant ou à une enseignante.

## 5 Tâches

Les stagiaires peuvent assister les enseignants et enseignantes dans tous les aspects du mandat professionnel. Lors du stage préparatoire, ils effectuent en outre de premières tâches pratiques incombant à un enseignant ou à une enseignante, qui reste néanmoins en tout temps responsable de sa classe et de l'enseignement.

Les tâches suivantes peuvent être confiées aux stagiaires :

- assister l'enseignant ou l'enseignante dans la préparation et le suivi de l'enseignement (p. ex. recherches sur Internet, préparation de matériel, élaboration de documents de travail, corrections),
- observer (l'enseignant-e, les dynamiques de groupe, le comportement des élèves),
- dispenser des séquences d'enseignement choisies,
- encadrer les élèves lors de la résolution d'exercices (travaux individuels ou de groupe),
- apporter son aide pour la surveillance des récréations,
- apporter son aide lors d'activités quotidiennes sans lien direct avec l'enseignement (p. ex. aide à l'habillage et au déshabillage des enfants à leur arrivée à l'école enfantine et au moment de partir, accompagnement sur le trajet jusqu'à la salle de sport et aux toilettes),
- enseigner en tandem avec l'enseignant ou l'enseignante responsable du stage.

Pour des raisons de responsabilité, les stagiaires ne peuvent pas être laissés seuls avec une classe ou quelques élèves.

Les stagiaires ne peuvent pas non plus effectuer des remplacements pendant le stage ou pendant l'enseignement de culture générale donné dans le cadre de la formation menant à la maturité spécialisée.

## 6 Encadrement par les enseignants et enseignantes

Les enseignants et enseignantes responsables des stages confient aux stagiaires des tâches appropriées relevant de leur mandat professionnel, en discutent au préalable avec eux et leur donnent un retour une fois la tâche effectuée.

Un entretien formatif a lieu au milieu du stage : avec le ou la stagiaire, l'enseignant ou l'enseignante tire un bilan des semaines écoulées, lui expose ses impressions et définit les priorités pour la seconde phase du stage.

Un entretien final a lieu entre le ou la stagiaire et l'enseignant ou l'enseignante à la fin du stage.

Les deux parties mènent une réflexion sur le stage, les objectifs atteints par le ou la stagiaire et les progrès réalisés (cf. grille d'évaluation de l'EMSp Moutier). Le stage ne fait pas l'objet d'une évaluation sommative.

A toutes les phases du stage, les enseignants et enseignantes responsables encouragent les stagiaires à mener une réflexion sur leur propre travail, à adopter une attitude inquisitive et investigatrice ainsi qu'à assumer des responsabilités.

Les stages sont rétribués par une indemnité forfaitaire de 1000 francs pour les stages de six semaines et de 700 francs pour ceux de quatre semaines.

## **7 Travail de maturité spécialisée**

Pendant le stage préparatoire, les stagiaires élaborent la problématique et l'esquisse de leur travail de maturité spécialisée. La problématique doit avoir un lien avec le domaine du stage préparatoire. Il incombe à l'école de culture générale compétente d'encadrer l'élève lors de la rédaction du travail de maturité spécialisée et de procéder à l'évaluation finale. L'enseignant ou l'enseignante responsable du stage apporte quant à elle son soutien dans l'élaboration de la problématique et de l'esquisse.